Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Doulkaada 1445
15 Mai 2024

N° 56

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1203**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1204**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **1209**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1209**
Avis aux créanciers..... **1216**
Convocations
Sociétés anonymes **1218**
Sociétés à responsabilité limitée **1226**
Autres sociétés **1226**
Divers
Avis au public..... **1226**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société LACERAMIC .SA

Au capital de 5 950.000 Dinars

Route de Naasen KM 3.5 chbedda Fouchena Ben Arous

IU : 0381386B

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2024, enregistré à la recette des finances de Fouchena le 8 avril 2024 sous le N°247011499 quittance N°M039461 dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 26-04-2024 sous le N°202455612.

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Changement de l'adresse sociale de la société à : Immeuble société AL KARAMA HOLDING Rue du lac d'Annecy, Passage lac malawy, les berges du lac 1053 Tunis.

2024R00999SANB2

Nomination d'un nouveau directeur général

Société Al Buhaira de développement et d'investissement

SA au capital de 44.000.000 dinars

Siège social : rue du Lac Rodrigo de Freitas, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0024385L

Matricule fiscal : 24385/L/P/M/000

En vertu de procès-verbal du conseil d'administration réuni dans une assemblée extraordinaire le dimanche 7 avril 2024, enregistré à la recette des finances El Bouhaira - Tunis, le 16 avril 2024, sous le n°24703045, quittance n°M043295 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 avril 2024 sous le n°2024544042, il appert que Monsieur Nejib Ben Chikha a été nommé directeur général de la Société Al Buhaira de développement et d'investissement en remplacement de Monsieur Mohamed Ridha Trabelsi.

A cet effet, Monsieur Nejib Ben Chikha a été investi de tous les pouvoirs déjà attribués au directeur général de la société et annexés au procès-verbal susmentionné.

2024R01185SANB2

Nomination d'Administrateurs

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF : 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2024, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 29 avril 2024, sous le n°24802453 quittance n°M039367 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 3 mai 2024 sous le n°2024457140, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Madame Zeineb GUELLOUZ, Madame Emna ALLANI, Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA, et la société SICOF en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024401150SANB2

SANLUCAR FLOR'ALIA SA

Société Anonyme

Capital Social : 14.525.000 Dinars

Siège Social : AL Hariza - El Alia - Bizerte

Identifiant Unique : 0306968X

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/1/2024 (enregistré à la Recette des Finances El Alia le 22/2/2024 sous le QN°M008657 EN°24800182)

- L'assemblée décide l'application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales,

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/1/2024 (enregistré à la Recette des Finances El Alia le 22/2/2024 sous le QN°M008650EN°24800180)

- L'assemblée approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de la «Société Tunisie Audit & Conseil» représentée par Monsieur Ahmed Mnif en qualité de commissaire aux comptes pour une période de (3) trois années.

Un exemplaire déposé auprès du Registre National des Entreprises le 18/4/2024 Identifiant Unique N° 0306968X sous dossier N°202453624.

2024401157SANB2

UNION MEDITERRANEENNE D'EXPANSION

S.A au capital de 813.000 Dinars

Siège Social : RESIDENCE DES MEDECINS BLOC N° 6 ELMANAR II

MF : N°0858779M

I- Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2024 enregistré à la recette des Finances El Menzeh 9 Tunis le 25 Avril 2024 sous le N° 24801242 quittance n°38904, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N° 202457333 en date du 3 Mai 2024, les actionnaires ont décidé :

Le renouvellement du mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

II- suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 Avril 2024 enregistré à la recette des Finances El Menzeh 9 Tunis le 25 Avril 2024 sous le N°24801243 Q. N° 38912 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 Mai 2024 dossier N°202457333, le conseil d'administration a décidé de renouveler la nomination de Mr Hatem MASMOUDI Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2024401164SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE JAZIRA GOLD PACK

SARL

Capital social : 10500 dinars

Siège social : Erriadh Djerba 4146

Matricule social : 1693627Q

Selon le PV de l'assemblée extraordinaire de la société daté du 25/03/2024, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba le 22/04/2024 sous le n°24702845, quittance n°M049951, et selon les actes de cession des parts sociales édités le 25/03/2024, enregistrés à la recette des finances de Houmt Souk Jerba sous le n°24102846 d'enregistrement, quittance n° M049954, et sous le n°24102847 d'enregistrement, quittance n° M049955 daté le 22/04/2024, a été déposé un exemplaire au Registre National des Entreprise le 08/05/2024, Monsieur Barbouchi Faycel et Madame El Houech Zbida ont cédé la totalité des parts sociales qu'ils détiennent dans la Sté Jazira Gold Pack à Madame Yahia Sana. La société a changé de forme juridique de SARL à SUARL, et il a été accepté la démission de l'ancien gérant Barbouchi Faycel et a été nommé Monsieur Ben Aissa Mounir comme nouveau gérant de la société.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Ben Aissa Mounir et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/05/2024 aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2024R01208SRLB2

Nomination de Gérant

SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE DE L'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 60.000 dinars

26, Avenue Habib Bourguiba et 2, Rue d'Artois - 1001 TUNIS

M.F : 0001339F

RNE : 0001339F

CNSS N° : 54865

Au terme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 29 avril 2024, sous le n° 24802454 quittance n° M039384 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 03/05/2024 sous le n° 202457134, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM en qualité de Gérant pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024401151SRLB2

AUTRES SOCIETES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NOUR

Société Civile

Au capital de 4.500.000DT

Siège social : 11 Rue Nicolas Béranger El Ouardia Tunis

Identifiant unique : 0512716D

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Février 2024 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Tunis le 22 Avril 2024 sous le n°24700759 Quittance n° 24830 et dont un exemplaire a été déposé au RNE dossier n°202457341. L'Assemblée a décidé :

1- Le changement de la dénomination sociale pour devenir SOCIETE LAC INVESTISSEMENT LOCATION IMMOBILIERE

2- La Modification de l'objet social

3- La transformation juridique de la société en société à responsabilité limitée SARL ;

4- La mise à jour des statuts.

2024401146SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/03/2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis en date du 22/04/2024, Quittance N° M 036109, Enregistrement N°24202308 Mr Ridha Ben sadok El Hani, a vendu à Madame Leila Bent Fraj Ben Chaabane Sahli, tout le fonds de commerce situé au local N° 45 (F55) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce de Café 1ère catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 50.000dt, 000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sus au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage

Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 06/05/2024

2024T00446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 29/02/2024 enregistré à la recette des finances de Morneg le 19/3/2024 n°24200671, quittance n°M024882.

Mr Sami ALLAGUI a vendu à Mme Henda MATHLOUTHI la totalité du fonds de commerce ayant pour objet un café sa dénomination commerciale «Havana café» situé à l'avenue de l'environnement cité briki Morneg 2090.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Imen LABIDI l'avocate à la cour d'appel sis bureau 12 Bloc B immeuble ennajah chouchet Radés Ben Arous dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal ECHOUROUK le 27/03/2024.

2024R00830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Saadaoui Olfa Avocate, le 6/5/2024, enregistré à la recette des finances el yasminet le 07/05/2024 sous le n° 24201928 quittance n°M031473, Mr Hafhedh Dridi titulaire de la CIN n°07326518 et matricule unique n°1196887/Q, a vendu tout le fonds de commerce exploité Fruits Secs dans le local situé à l'Avenue 14 janvier lot 107 el Médina el Jadida 3 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mr Rafet Msehli, au prix de vingt quatre mille dinars, toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT, cette annonce a été publiée aux journaux echourouk et le quotidien le 11/05/2024.

2024R01168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 7/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Morneg le 9/5/2024 sous le numéro 24201112 numéro de Quittance M039738. LA SOCIETE SALON DE THE FF202 représentée par son gérant monsieur Mounir Ayed titulaire de la c.i.n numéro 00067141 du 19/4/2024 résident à l'immeuble Aloui cité Doukali 2080 Morneg a vendu à LA SOCIETE S & M BUSINESS MANAGEMENT représentée par son gérant monsieur MOHAMMED MAJDI SALHI titulaire de la c.i.n numéro 07218362 du 11/6/2014 le fonds de commerce exploité à l'immeuble Aloui destiné à l'activité de SALON DE THE. Publié au journal «Echourouk» du samedi 11 mai 2024. Les oppositions seront exercées entre les mains du rédacteur du contrat Maître Fetni Lotfi Avocat à la cour de cassation au 04 rue ASSOUROUR deuxième étage bureau numéro 04 chouchet Radés Ben Arous dans le délai de vingt jours après la publication de cette annonce.

2024R01171FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé en date du 30/4/2024, enregistré à la recette des finances de kaalât Andalos le 02/5/2024 sous quittance n°M021808, Mr Kamel Hichri a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Yahya Maghraoui sis à cité Mrezguia Sidi Thabet Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de maître Cherifi Jamila demeurant à 18 avenue El Habib Bourguiba Ariana.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 9/5/2024.

2024R01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/02/2024 enregistré le 23/4/2024 à la Recette des Finances d'El Mourouj 1 n° de quittance M038932 et n° d'enregistrement 24202040. LA STE DELICE D'ORIENT son représentant légal Mr Tarek Hannouchi a vendu à Mr Mohamed Houssem Elhomwi le Fonds de Commerce exploité Restaurant sis au n°100 av de la Liberté El Mourouj 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 10/5/2024.

2024R01187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 21/3/2024 Enregistré à la recette des finances, Rue du Paradis - ARIANA sous le n°M052719 du 17/4/2024 et quittance n°24203757, La Société B&B TRADING, IU : 1212582W, sis au 07 rue Kaboul Cité Ennasr 1 - ARIANA a vendu à : à la Société VictoriaCom Distribution, IU : 1696754K, sis au 16 Rue de l'Environnement 2033 Mégrine.

La totalité du fonds de commerce de ventes en gros de divers articles ménagers avec ses éléments corporels et incorporels sis au 72 Avenue du Maghreb Arabe, Route de la Soukra - Ariana.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Mohamed Mokhtar EL JALALI au 11, Rue Abdelrahmane Azzem, Complexe Kheredine Pacha, Esc B, 1073 Montplaisir - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Paru sur le journal Le Quotidien du vendredi 10 Mai 2024.

2024R01194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 23/4/2024 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 30/4/2024 quittance n°M061222, enregistrement n°24203536. Sté Mosai café son identifiant Unique 1060679 K représentée par son gérant Mr Ali Ben Mohamed Chouikha a vendu à Sté Sam pour la gestion du café son identifiant Unique 1844169A représenté par sa gérante Mme Samah Bent Mohamed Ben Salah CHAKHARI le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Salon de thé et restaurant sis à rue Mongi Slim cité Bassatine l'Aouina Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JO.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 11/05/2024.

2024R01203FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued Ariana le 25/04/2024, quittance n°M059844, Mme Zohra Ajili a vendu à Mme Lamia Bradi la totalité du fonds de commerce sis à 22 rue MER OMEN RESIDENCE ALKHALIL ENKHILET RAOUED Ariana moyennant le prix de 14.500, 000 d. Reçu n°M059844, Enreg. N°24202228.

Toute opposition sera faite auprès du MAITRE KHALED BEN CHKHA, 13 avenue Habib Bourguiba Ariana dans les délais de 20 jours de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien le 5 mai 2024.

2024R01247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi Daté le 29/4/2024 et enregistré à la recette des finances Abou Kassem Chebi à Sfax, le 6/5/2024 sous le numéro 24201814 quittance n° M052195 Mr Kalil ben Sadak ben Mohamed Gassara demeurant à rue Bourguiba 55 branche 15 Gremda Sfax a cédé à Mr Zied ben Jomaa Lefi demeurant à la route Gabès klm 6 cité Touta Tina Sfax la totalité du fonds de commerce «commerce des chaussures exploité dans le local situé à rue Mongi Slim dite Elbay Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce et à l'adresse de ce dernier.

Le même avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 9/5/2024.

2024X00572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 25/4/2024 quittance n°M026396 enregistrement n°24200568 Mr Ibrahim Rkiie titulaire de la CIN n°08751698 a vendu à Mme Rafia Ayadi titulaire de la CIN n°01131164, la totalité d'un fonds de commerce à usage «la vente des fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à route Teniour km 9 Chihia Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mme Rafia Ayadi à l'adresse du fonds de commerce sis à la route Teniour km 9 Chihia Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 8/5/2024.

2024X00573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 25/4/2024 quittance n° M030638 enregistrement n°24201370 Mr Mohamed Amine Alkoni titulaire de la CIN n°08810079 a vendu à Mr Osema Insir titulaire de la CIN n°11002060, la totalité d'un fonds de commerce à usage de «Vendre des produits alimentaires en détail» nommer «Magasin Alkoni» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la Route Matare km7.5 Elhajeb Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Osema Insir à l'adresse du fonds de commerce sis à Route Matare km7.5 Elhajeb Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 9/5/2024.

2024X00574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Imed Mseddi avocat à la cassation, dont la légalisation de signature est datée du 26/4/2024, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax en date du 29/4/2024 sous le n°24201937 quittance n°48596, Amir Ktari titulaire de la CIN 08892542, son identifiant unique 1598303M, a vendu le fonds de commerce exploité pour la vente de prêt à porter en gros dans le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Bagdad, rue 18 Janvier, cité 2 Sfax, ouvrant sur la place du parking d'une superficie de 50 m² environ sous la forme d'un angle, à Leila Ktari titulaire de la CIN n°05270335.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Imed Mseddi, domicilié à 12 rue Salem Harzallah Sfax, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce est parue au journal Echourouk du 9/5/2024.

2024X00581FCCC2

Annulation de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé le 7/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax1 le même jour reçu

n°53928, enregistrement n°24201867 Mr. Mostafa Ben Mohamed Ejammeli et Mr. Mohamed Ben Moncef Kallel ont annulé la vente de totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local du Commerce en détail situé à la Rue Kaiid Mhamed km 2.5 Sfax sous-seing privé le 19 Mars 2024 à la municipalité de Chihia et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax1 le 28 Mars 2024 reçu n°M035078, enregistrement n°24201277. Cet article est publié aux journaux «le Temps» en langue française et «Essabeh» en langue arabe le 10/5/2024.

2024X00584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé édité par Maître Khaled Chaari avocat en date du 02/5/2024 enregistré à la recette des finances sakiet ezzit Sfax le 3/5/2024 n° d'enregistrement 24201467.

Monsieur Wissem Gesmi demeurant à km 9 entre Chihia et Sakiet Ezzit Sfax cin 08062444 a vendu à Ahlem Louhichi demeurant à route Saltnia km 17 bderna Sfax cin n°08886767 un fonds de commerce situé à la rue d'Afrique km 9 sakiet ezzit Sfax sous le nom «cafétéria Galaxy coffee».

Les oppositions peuvent être mises entre les mains de l'avocat Chaari Khaled demeurant immeuble Manar bloc A 1er étage n°6 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 8/5/2024.

2024X00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 30/4/2024 rédigé par maître Mabrouk Kossentini, et enregistré le 3/5/2024 à la recette des finances Chihia Sfax, quittance n°M028926, enregistrement n°24200630, Mme Nouha Bent Nabil Karray, titulaire de la CIN n°08835969, a vendu à Mlle Yasmine Bent Mohamed Masmoudi, titulaire de la CIN n°11092800, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Teniour km 4.5, avenue Annakhil n°2 Chihia Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Jardin d'enfants.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 8/5/2024 (En langue française) et «Al chourouk» du 8/5/2024 (En langue arabe).

2024X00586FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique de donation du 9 Septembre 2023 enregistré à la recette de Menzel Chaker Sfax le 12/12/2023 sous n°M017561 rédigé par les notaires Abdelaziz Ammar et Arafet Houidi. Mr Mohamed Rifaat Mseddi demeurant 105 Rue Essanoubar Narjes 2 Kantaoui Sousse CIN n°01271978 fait donation à Mr Yassine Mseddi demeurant Ramla Kerkennah CIN n°08443621 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels et corporels de la pharmacie sis à Ceinture n°5 Sfax son identifiant unique au Registre National des Entreprises 0935922H. Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 22 Mars 2024.

2024X00587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/5/2024 enregistré à la recette des finances Diar El WAFA Sfax le 3/5/2024 sous le n°24202041 quittance 51683, Afef Taktak a vendu à société Afef Carte le fonds de commerce exploité dans l'activité de commerce en gros des appareil ELECTRO-MENAGER et entretien et vente de téléphones et accessoires sous le nom «ELECTRO ADEM» dans le local sis à Route El Ain klm 2 merkez El Karray Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels,

Toutes les oppositions doivent parvenir au local où est exploité le fonds de commerce sis à Route El AIN klm 2 merkez El Karray Sfax entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps du mercredi 8/5/2024.

2024X00590FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suite à la vente d'un immeuble commercial en date du 27 mars 2024 et enregistrée le 6 mai 2024 auprès de la recette des finances d'El Menzah 6, n°24203464, n°M073638, l'ensemble des biens commerciaux, avec tous ses éléments matériels et moraux, a été transférés. Les éléments ont été transférés à la Fondation société "STYLERITTA", sise à la rue Annab, n°02, El Menzah 5. Titulaire de matricule fiscal n°1641201F du "ROF" en cour de constitution présentée par Mme Raja Ouni gérante de la société. Titulaire de la carte d'identité nationale n°07471203, délivrée le 24/5/2016 (il a été publié dans le journal "la Presse" le 8/5/2024).

2024401148FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02 mai 2024 et enregistré à la Recette des finances Raoued le 06 mai 2024 reçu n°M065437, enregistrement n°24202435, Mme Ahlem Arfaoui CIN n° 04629922 demeurant au 52 rue Imem Chefiaii Ariana Soghra - Ariana

a vendu à la société «PARA APOTHEKE SUARL» Société en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Manel Rebaii CIN n°05481858, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des produits paramédical sis au local n°3 de l'immeuble situé à l'angle de la rue Ammar Dakhlaoui et rue Asdrubal El Ghazela 2083 Raoued Ariana.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Ben Salem Ahmed avocat 16 rue Bahi Ladghem Cité Naser 2 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal El chourouk le 09/05/2024.

2024401156FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé signé le 16/4/2024 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/4/2024 sous le n°24202612 reçu n° M037538, Hamda Ben Mohamed Habib Jemili a cédé à Donia et Sami fils de Chaabane Naffati la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé au rez-de-chaussée, lieu dit Onk Jemel Beni Msim Bizerte dont l'activité est pâtisserie et restauration.

Les oppositions doivent être adressées à maître Hassen Ben Kahia à son étude : 01 rue Moncef Bey Bizerte 1er étage, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue française "le quotidien" paru le 1/5/2024.

2024401159FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté du 5/12/2023 enregistré à la recette des finances - Montplaisir le 20/12/2023, sous le n°23307828, quittance n°M106744, Madame Amina Bent chokri ben Mouldi Oueslati donne en gérance libre, à M. Jalel ben Ali Ben Boubakker Tarhouni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 6 av Kheyerddine Bacha et angle rue el hijaz local n°M3 à compter du 01/01/2024 au 31/12/2026. Toutes les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maitre Mohamed El Bibeni sis au numéro 15 rue Ennour Chouchet Radés - Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 17 février 2024.

2024R00152FCCC3

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/02/2024 enregistré à la Recette des Finances, de Halk Oued, le 19/02/2024, Quittance n°24789, Enregistrement n°24301454. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Hana BOUMAIZA, demeurant au 11 rue Dar Essalam, Ezzouhour 4, Tunis, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, situé à l'avenue Habib Bourguiba n°02 cité Taieb Mhiri, l'Aouina, à compter du 15/02/2024.

Cet avis est publié au Journal le Quotidien le 23/3/2024.

2024R00889FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Fouchana le 3/5/2024 quittance n°M053477. Mr Ridha ben Habib Ben Hatab Tarchoun Titulaire de la CIN n°07108373 a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité Jawhra avenue Monastir Mhamdia Ben Arous et dont l'activité est Café de 01/3/2024 à fin Février 2025 à Mr Fathi Ben Ali Saadli Titulaire de la CIN n°02788418.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 11/5/2024.

2024R01175FCCC3

Résiliation de location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 14/03/2024 quittance n°MO34978, N° d'enregistrement 24301981 il a été conclu la résiliation de la location gérance objet de l'acte SSP en date du 04/08/2022 enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 26/09/2022 quittance n°MO84962 N° d'enregistrement 22304216, conclu entre Mr Bouchadekh Abdelfatteh titulaire de la CIN n°03427662 demeurant à Fetou Djerba, et Sté Burrito, SARL, mf 1791758/Z, demeurant à rue Taher Battikh Houmt Souk Djerba représentée par son gérant Mr Said El Bez, titulaire de la C.I.N n°13453759

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 19/03/2024.

2024R01207FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 15/04/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 09/05/2024 sous N°24301409 Quittance n°M001593, la société Mirmar Voyages, suarl (Identifiant Unique n°13475325E) représentée par sa gérante Mme Sana TABOUBI, CIN n°08536510 a loué à la société Musty Tantuni, SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Hamdi ABDELMOOMEN, titulaire de la CIN n° 09259793, la totalité du Fonds de commerce du local destiné tout commerce pour l'exploiter en tant que restaurant sis à l'Avenue les palmiers - Khézama Est- Sousse, avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de 1 an du 01/04/2024 au 31/3/2025 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 11 mai 2024.

2024S00608FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing en date du 03/05/2024, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 09/05/2024 quittance N°047512 enregistrement N°24301893.

Mr Adem Abassi Ben Hamouda Taher titulaire de la carte d'identité N°14513295 a loué à «Etablissement Hamouda Abessi & Fils» (en cours de constitution) représenté par son gérant Mr Achref Abbassi Ben Hamouda Ben Taher titulaire de la carte d'identité N°14539421 dépôt exploité au commerce librairie - publinet sis au 13 Rue Houcine Ahmed Zayani Borj Louzir Ariana.

2024401158FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location sous gérance libre daté du 04/04/2024 et enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis sous le N° de quittance 2316 et sous le n°24702295 en date du 15/04/2024, Baligh Ben Mourad Ben Younes titulaire C.I.N n° 15004390, a loué partie du fonds de commerce sis à la Rue 20 Mars n°30 La Marsa Tunis pour une superficie de 2,30m pour l'exploiter comme Café 1ère catégorie Restaurant à la «Sté BAYREM CLUB» SARL au Capital de 1000 Dinars dont l'Identifiant Unique : 1823707P pour 02 ans à partir du 01/05/2024 jusqu'au 30/04/2026 représentée par son gérant Mr Ali Ben Chameck C.I.N n°00788630.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 11/05/2024.

2024401161FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Selima

Cité LES PALMERAIES, rue Cheikh Mohamed Enneifer, Ain Zaghouan, 2036 la Soukra

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale du syndicat des Propriétaires de la Résidence Selima, en date du 7 janvier 2024, tenue pour la deuxième fois à défaut de quorum de la réunion du 31 décembre 2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 24 janvier 2024 sous le N°24700644, Quittance N°11876, les actionnaires ont décidé d'approuver ce qui suit :

1- Approbation du rapport moral et financier de l'année 2023,

2- L'Augmentation des frais de syndic de 5 dinars passant de 35 DT à 40 DT ;

3- Doter les ascenseurs d'une carte d'accès ;

4- Maintien des membres du syndic pour une année ;

- Mr Sedki Ben Rais : Président

- Mr Nizar Fehri : Secrétaire général

- Mr Nizar Ben Salah : Trésorier.

2024R01169APSF2

SYNDIC RESIDENCE LEILA

Nour Jaafer - Ariana

Nomination du Président

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Electorale du 10 Août 2023 enregistré à la recette des finances, Raoud - Ariana, le 13 Septembre 2023 sous le n° 23804556, quittance n° M101287 et la recommandation de la Municipalité Raoud : ont été élus les messieurs suivants :

- Mme Sarra MISSAOUI : Présidente de Syndic

- M. Mondher KHAMASSI : Secrétaire Général

- Mme Leila SAADAA : Trésorière.

2024401160APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Jamel Eddine Ben Ali

Avocat près la cour de cassation

22 Rue Jamel Abdennasser - Tunis

Matricule Fiscal : 113623 C

Partie poursuivante : Azaïez MHIMDI, demeurant à Tunis, domicilié en l'Etude de l'avocat poursuivant.

Partie saisie : Société Immobilière EL WAHA, Société à responsabilité limitée, dont le siège est à Tunis 5 avenue Tahar Ben Ammar El Manar 2, inscrite au registre de commerce sous le n°B183731999, et au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0719221 C, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Moncef Helal, sis à Tunis 46 rue Mokhtar Attia.

L'Avocat poursuivant : Maître Jamel Eddine Ben Ali, avocat près la cour de cassation dont l'Etude est à Tunis 22 rue Jamel Abdennasser. (M.F 113623 C).

Décision Exécutoire : - Jugement rendu par Monsieur le Président du Tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 21/4/2008 sous le numéro 77211.

Immeuble mis en vente : Parcelle de terrain située à la Délégation de Menzel Bouzelfa Gouvernorat de Nabeul objet du titre foncier n°576960 Nabeul dénommé «Ardh El Oueslati», d'une superficie de 13380 mètres carrés.

Charges : Soumise à une zone d'intervention immobilière au profit de l'Agence Immobilière Agricole.

Mise à prix : Cinq cent quarante huit mille cinq cent quatre vingt Dinars (548.580,000 d) en plus des frais privilégiés.

Date et lieu de la vente : Le lundi 10 juin 2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées près le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia siégeant au Palais de Justice de Grombalia.

Visite : Tous les jours ouvrables.

Conditions particulières :

- Participation aux enchères : par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, et pour les étrangers, l'obtention des autorisations administratives requises.

- Consultation du cahier des charges : auprès du Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia et de l'Etude de l'avocat poursuivant.

2024R01183VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Faouzi Ben Hafsia

Avocat à la cour de Cassation

Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba

Matricule fiscal : 0847271A/C/P

Partie poursuivante :

1/ Bertrand Jean-Pierre, profession libre et demeurant à Midoun Djerba.

2/ Sophie Yvette Crouvoisier, profession libre et demeurant à Ajim Djerba.

Partie saisie :

1/ Azeddine Jbali, profession libre et demeurant à Ajim Djerba.

2/ Youssef Jbali, profession libre et demeurant à Ajim Djerba.

Avocat poursuivant :

Maître Ben Hafsia Faouzi Avocat à la cour de cassation; ayant son étude Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba.

Immeuble objet de la vente :

Un bien immobilier consistant en deux parcelles de terrain limitrophes situées à Ajim Djerba pas loin de la route goudronnée reliant Ajim et Dar Bidha, s'étalant entre l'est et l'ouest, sa vocation est urbaine destinée à l'habitation de forte intensité UBa2.

1/ La première parcelle est la propriété de Youssef Jbali : elle consiste en une parcelle de terrain de forme presque rectangulaire, située au nord, terrain nu ne contenant aucune implantation d'une superficie de 361 m².

2/ La deuxième parcelle est la propriété de Azeddine Jbali, elle consiste en une parcelle de terrain de forme Presque rectangulaire, située au sud, sa superficie brute est de 360 m² et net de 316 m² après la déduction du retrait par rapport à la voie publique représentant une participation à la voie publique coté sud d'une superficie de 44 m² (prière de voir le haut de la page 4 du rapport d'expertise).

Les limites du terrain :

Limites de la première parcelle :

- à l'est : une tabia au longueur de 13.85 m puis un passage privé.

- au sud : une limite au longueur de 27.71 m puis un terrain propriété de Azeddine Jbali.

- à l'ouest : une limite au longueur de 12.82 m puis une zone verte.

- au nord : une tabia au longueur de 6.43m et 20.46m puis héritiers Yahia Jbali.

Limites de la deuxième parcelle :

- à l'est : une tabia au longueur de 0.80 m et 11.44m puis un passage privé.

- au sud : une limite au longueur de 8.75 met 9.17m et 10.97m puis un passage non goudronné.

- à l'ouest : une limite au longueur de 13.17 m puis une zone verte.

- au nord : une tabia au longueur de 27.71 m puis Youssef Jbali.

Mise à prix : Quarante mille six cent vingt dinars (40.620 DT) après réduction du 40%.

Date et lieu de l'adjudication : A la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, la matinée du lundi 10 Juin 2024 (10/6/2024) à 9 h et suivantes.

La visite du terrain est possible tous les jours aux heures de travail.

La consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de maître faouzi ben hafsia, avocat poursuivant.

2024R01188VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière d'un immeuble nom immatriculé

Cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et Associés

S.P.A.R.L

Place du 14 Janvier Médenine

75649312/75630177

M.F : 1698918/W

cabinetmaitreboussoukaya@gmail.com

bureau-avocat@yahoo.com

Créancier poursuivant :

Nawal Bent Moncef Ben Mansour Bin Khadher, de nationalité tunisienne titulaire de la CIN N° 08617904 délivrée à Tunis le 06/02/2024 femme au foyer, demeurant à la route de Medenine kml Zarzis, ayant pour domicile élu l'étude de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 janvier Médenine.

Débiteur saisi :

Houcin Ben Ahmed Ben Al-Bashir Bo aicha, travailleur demeurant à El Mouensa Zarzis.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprés de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Korchid - 4ème étage Médenine. TEL : 75630177/75649312.

Immeuble objet de la vente :

L'ensemble de l'immeuble situé à Mouensa, Zarzis consistant en un logement d'habitation moderne en construction, sa superficie couverte est de 50 mètres carrés, composé d'une entrée principale ouverte sur un séjour, une cuisine, une chambre et une salle de bain. Il est situé dans la zone urbaine (Zone d'habitation individuelle groupée UAa4), qui est une zone qui permet la construction selon des ensembles résidentiels dont les dispositions prévoient la construction en laissant une distance de retrait de 4 mètres par rapport à la voie publique, avec possibilité de construire sans retrait par rapport aux voisins. La superficie totale de l'immeuble est de 62,5 mètres carrés. Il est délimité au nord par une voie publique, à l'est par une voie publique goudronnée, au sud par la propriété de Amara Bouaicha, à l'Ouest par la propriété de Amara Bou Aicha.

Le bâtiment a été démoli et reconstruit, car à un moment donné, il était menacé de s'effondre, il a donc été démoli et reconstruit, et il est encore en phase de finition, le WC est encore en cours d'achèvement, et tous les matériaux utilisés pour la décoration sont des matériaux simples (Moyen standing).

Mise à prix :

D'après les estimations de l'expert Mme Sabrine Krouna chargée en vertu, de l'ordonnance sur requête n°174665 rendue par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Médenine le 21/04/2022, la valeur de l'immeuble saisi est de Trente-cinq mille six cent vingt cinq dinars (35.625.000 d).

Lieu et date de l'adiudication :

Lundi le dix juin deux mille vingt quatre (10-06-2024) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine au Palais de Justice.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2024R01209VEPA1

Vente aux enchères après rabaissement de prix

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat 21 AV Khaierddine bacha Tunis RC 138811996 MF : 24588 WPM000.

Partie saisie : Olfa ben Mabrouk, CIN 08432530, demeurant à rue Al abtal hay sahloul hammam Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ines Karaborni rue des roses Sousse.

Immeuble saisi : les parties indivises dans l'immeuble sis à Jrabaa ; kalaa kbira sousse. Superficie 434 m² du titre foncier Sousse 79022.

Mise à prix : après rabaissement de 40% : 65.100 ,000D et les frais soit 3.306 ,755d outre les dépenses complémentaires qui seront fixées le jour de l'audience

La vente sera procédé le 17/06/2024 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instante de Sousse 2

Visite de l'immeuble pendant les heures de travail officiel, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00602VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage sfax

M.F : 000 PA 808008 W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.N.E sous le n°0000110F.

Partie saisie : Dina bent Noureddine Baccar, titulaire de la CIN 11169143, demeurant à la route de Sokra km 3, ayant son domicile élu l'étude de son avocat maître hintati monoom au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax suivant le procès de maître jerbi maher n°51177 daté le 30/01/2024.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°130692 Sfax nommé «salema» situé au centre de la ville de Mahres, province de Sfax, plus précisément sur la route d'Agareb km2, accessible à travers rue «El nesrine». C'est une villa de forme moderne, à usage d'habitation, clôturée de tous cotés par un mur en pierres et entourée d'un jardin bien aménagé accessible du coté sud, elle est édifiée sur un terrain d'une superficie totale de 709 m², composée de 2 niveaux détaillés comme suit :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un salon spacieux, d'un séjour, d'une chambre à coucher, d'un hall, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une véranda. Sa superficie couverte est de 144.5 m²

- L'étage : se compose de 2 chambres, une salle de bain, une salle d'eau et 2 vérandas.

Sa superficie couverte est d'environ 92 m².

Le sol du bâtiment est couvert de carrelages et de parquets, les murs sont en pierres plâtrées, le plafond est en béton armé entrecoupé de lanternes électriques et les portes sont en panneaux de particules et en aluminium.

Du côté nord de la propriété, il y a un garage adjacent à la villa d'une superficie de 38,55m².

La propriété est équipée d'eau, d'électricité et de tous les équipements, et elle est en bon état en termes d'entretien.

L'ensemble de la propriété est limité de l'Est par un voisin, de l'ouest par une rue, du nord par un voisin et du sud par une rue

La mise à prix : 210.000.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi 12/6/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du

tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00569VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise à 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Sallem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Imed ben Younes, CIN n°05243612, entraîneur de football demeurant à l'avenue de la liberté immeuble souhir bloc A appartement n°204 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «almiraj 33» objet de TF 78426 Sfax sis à l'avenue majida boulila Sfax consistant en un appartement situé au 8ème étage de l'immeuble «almiragel» composé de 8 étages R+7 et une mezzanine l'appartement est d'une superficie de 138m² outres des parts communes et indivises soient 138/2432 revenant au débiteur dans le TF n°46984 Sfax, et le droit de jouissance d'un parking et d'une terrasse et du parking p3, son entrée du nord sur le couloir commun.

L'immeuble saisi est composé d'une salle de réception, une cuisine de sol en parterre équipé des placards, de sous armoires et des armoires, des toilettes, deux pièces, une salle de bain, un couloir doté d'un placard et une suite parentale composée d'une chambre, un couloir et une salle de bain bien équipée, l'appartement se trouve dans un bâtiment équipé : d'un ascenseur, d'électricité d'eau potable et de gaz.

Mise à prix : (270.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/6/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00578VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40%

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31, Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi 10/6/2024 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°5799 vente aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne De Solidarité, société anonyme en la Personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Son, registre de commerce au Tribunal de 1ère instance de Tunis est B1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Hamadi ben romdhane ben Ali Akili, technicien pétrolier, demeurant à la route sidi mansour km 12.5 Sfax titulaire de la CIN numéro 08151217. (Débiteur).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhathached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000.

Immeuble saisi : La moitié dans l'indivision de toute la parcelle sise à Elbdema Localité de sakiet eddaeir Sfax de superficie de 19 a 298 ça. Le terrain objet de la vente fait partie du plan de lotissement du titre 125279 Sfax lot n°74 Conformément au rapport de l'expert Elias Médhioub constitué en vertu de l'ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Sfax du 7/9/2022 sous le numéro 7347. Elle est située à la route de Saltnia km 17 actuellement et km 20 dans l'ancienne numérotation kilométrique au lieu connu sous le nom de Haggouna à gauche vers le centre-ville de Sfax limitée par la parcelle n°72 du côté sud est et par la parcelle 76 du côté nord ouest et par la parcelle 73 du côté sud-ouest et par une entrée du côté nord est par laquelle se fait son accès sa superficie est de 1928m² elle mesure du sud-ouest du côté nord 26.9 m et du côté sud-ouest 23.90 m et du nord-ouest du côté sud est 75.50 m et du côté nord-ouest 76.20 m elle est d'usage agricole non clôturée non entourée de limite de tous les côtés elle est aplatie et dans un état de négligence constituée par 3 pieds d'oliviers de faible production et de divers tailles du côté nord ouest elles sont passablement grande et au centre assez grande et du côté sud-ouest de petite taille, la zone est un foret d'olivier sans installation d'eau et d'électricité en plus elle est situé à 1.5 km de la route de Saltnia.

L'immeuble saisi objet de cette vente constitue 964 part dans l'indivision de la totalité du titre foncier n° 134660 Sfax dénommé «sidi mansour 74» renfermant 1928 parts.

Tout ceci conformément au commandement signifié par la partie poursuivante ci-dessous désignée à la partie saisie ci-dessous désignée par l'huissier notaire Me Hatem Baklouti le 30/11/2023 sous le n°9952 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le

29/01/2024 sur le titre 134660 Sfax «sidi mansour 74». Et conformément au rapport de l'expert Elias Médhioub constitué en vertu de l'ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Sfax du 7/9/2022 sous le numéro 7347, et qui a estimé le prix du terrain objet de la vente à 7.750,000 DT qui constitue la moitié de la totalité du terrain objet du titre 134660 Sfax estimée en totalité à 15.500,000 DT.

Mise à prix : Suite à la décision rendue le 22/4/2024 par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax dans l'affaire 5799 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée à quatre mille six cent cinquante Dinars (4.650,000 DT) pour la totalité du terrain saisi outre droits et frais.

Observations :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux disposisitions ci-dessus citées et la consultation du cahier des charges se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 1.550,000 DT.

- L'autorisation administrative est exigée pour les étrangers.

2024X00582VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Safiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Soumaya Bent Ahmed Ayedi Epouse Mohamed Jmal (débitrice) titulaire de la CIN n°05312618 y demeurant à l'Avenue Bouzayen Zanket 26 maison n°5 Gremda Sfax.

2) Mohamed Ben Ibrahim Jmal (caution hypothécaire) propriétaire de boulangerie titulaire de la CIN 01289062 y demeurant : 1) Rue Halima Chaabouni n°143 Sfax. 2) Route de Teniour Km8 Zanket Jmal Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30742 le 7/3/2024 et inscrit au titre Foncier n°43370 Sfax le 14/3/2024 vol Sfax 2024/2 sous n°848 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°43370 Sfax nommé *Mabrouka* situé à la route wedi Sakiet Ezzit Sfax exactement à la rue ramifiée au bord ouest de la rue parallèle à la route indiquée nommée Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax et d'après le titre foncier situé route de Tunis Km8 au bord et à l'angle impasse Jmal et passage Sfax.

Cette propriété représentée par une parcelle du terrain rectanguilaire cloturée où existe une villa et chambre extérieure et parking pour la voiture.

La villa se trouve au milieu de la parcelle du terrain adjacent au garage qui contient coin de repas placard et porte basculante qui mène au jardin où existe parking pour la voiture couverte par tissu plastique de superficie est de 22 m² et au coin sud ouest de la parcelle du terrain se trouve parking entrée ouest de superficie est de 18 m² et au coin nord-est se trouve une chambre extérieure de superficie est de 21 m² cloturée de tous les cotés par des murs avec enduit, couverts de peinture de hauteur entre 2.60 m et 3.00m où existe des plantes d'ornement coté sud et gazon coté ouest.

La superficie de la parcelle du terrain est 823 m² et la superficie cloturée est de 807 m².

La villa se trouve au milieu du parcelle du terrain qui contient hall, salon, séjour, 3 chambres, salle de bain cuisine et suite pour les parents qui se compose d'une chambre, wc, garage adjacent et petite véranda du coté nord et autre du coté sud.

La villa entournée par un trottoir sol carellé et l'espace nord de la villa sol carrelé et au coin ouest se trouve un puit.

La superficie couverte de la villa est de 315m².

Les limites de propriété du sud Kamel Ayedi, de l'est Ali Mesfar, du nord rue d'où son entrée et de l'ouest entrée de largeur 6.50 m environ.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 150.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/8/2001 vol 2004/20 D sous N°89 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 21/9/2005 Vol 2005/19 sous n°262 au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 195.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 14/11/2012 Vol 2012/02 sous n°3005 au profit au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 12/4/2018 vol 2018/02 sous n°1291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 19/4/2018 vol 2018/2 sous n°1366 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 296.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 3/12/2019 vol 2019/02 sous n°3615 au profit ATB qui a été

augmentée à 344.000.000 D inscrite le 30/11/2021 vol 2021/02 sous n°3742.

- Hypothèque d'un montant 26.200.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/6/2021 vol 2021/02 sous n°21 06 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 14/3/2024 (vol 2024/2 n°848) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à cinq cent trente Mille Dinars (530.000.000D) terre et construction et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 10 Juin 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 176.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2024X00588VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Safiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Abdallah Ben Mabmoud Ghorbel (débiteur hypothécaire), ouvrier, titulaire de la CIN 08419269 y demeurant à l'impasse El Mdhaffar n°17 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28990 le 24/2/2024 sur la totalité de deux propriétés suivantes :

* La première propriété sise à la Route de Mahdia Km7 impasse El Mdhaffar Sakiet Eddaier Sfax représentée par une parcelle du terrain limitée par construction liée aux murs de cloture d'une superficie est de 200 m² et cette propriété contient une construction de débarras, ses murs en brique et couvert par des couches de zingou qui est attaché au limite sud ouest et construction ancienne de dépôt qui est attaché par limite sud-est ses murs en cantoul et couvert par des couches de zingou, au débarras se trouve une porte nord ouverte à la propriété sise au même endroit appartenant à Ali Ghorbelle frère de saisi.

Les limites de cette propriété de l'est et sud propriété Fourati, du Nord propriété Fourati et propriété Ali Ghorbel et fin d'entrée et propriété sise au même endroit de l'ouest propriété Fourati et propriété saida Ghorbel.

2) La 2ème propriété représentée par une parcelle du terrain sise à la Route Mahdia Km14 et à gauche de sfax à Mahdia en arrivant par une passage agricole de longueur est de 2300m Cette propriété est une partie de parcelle n°312 objet cadastre zone Bderna lettre H ses limites du Nord le reste de la parcelle n°312, du sud parcelle n°317, de l'ouest le reste de la parcelle n°312 suivant parcelle n°316. Cette propriété sans entrée du coté sud du coin ouest d'une superficie est de 3544 m² limitée, cloturée par mur du coté nord et de l'est par bol planté par des vignes et du sud par bol terreux moderne et du coté ouest sans limite. Cette propriété contient : 1) une construction d'une unité avicole et production des oeufs d'une superficie est de 710 m², ses murs extérieurs de hauteur 4 m environ, toit en fer couverture par des couches en fer duales, sol prêt sous forme de 4 boites s'étend est-ouest pour le ressemelage de déchets de poulet et prés de coin sud ouest de cette construction existe un dépôt d'une superficie est de 25m².

2) une construction d'un petit local d'une superficie est de 56 m² qui se compose d'une veranda, hall, chambre et wc et ce local cloturé par un trottoir de largeur 1 m environ la base de construction revenu sur limite est-sud.

Cette propriété est équipée de matériels suivants :

- 5 ventilateurs 37500 380 V pour la volaille basées au mur la plupart ancien et d'occasion, son état sous moyen et sans moteurs.

- Jupe Pad h= 1m de plaque métallique y partie non existée son état moyen.

Mise à prix : à propos de la première propriété est fixée à quarante et un mille sept cent Dinars (41.700.000D) terre et construction et à propos de la deuxième propriété est fixée à quatre cent quarante six mille huit cent quarante Dinars (446.660.000 D) terre et construction et matériels et équipements (après soustraction de valeur de quelques matériels déjà existants pendant l'expertise et ont manqués pendant la saisie immobilière) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 Juin 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix de la première propriété qui est de 13.900.000 Dinars et le 1/3 du montant de la mise à prix de la deuxième propriété qui est 148.886.666D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2024X00589VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE

POURSUIVANT : BH Bank représentée par son Président Directeur Général, siège demeurant à son siège social : à 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

PARTIE SAISIE : MONJI Ben Ahmed Ben Ameur EL MEHRI titulaire de la CIN n°00905366 ayant élu son domicile à la cité alhideya jedaida 1124, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

AVOCAT PORSUIVANT : Maître JEGHAM SOUAHIL, Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble

«ARGENTINA» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

IMMEUBLE SAISI : La totalité des 250 parts indivises de l'immeuble dénommé «jedayda XI» objet du titre foncier n° 20401 Manouba, sis à la cité al hideya Tebourba gouvernorat de Manouba et qui s'agit d'une parcelle de terrain revenant à la partie saisie d'une superficie sur laquelle a été construit un immeuble composée d'un rez-de-chaussée un premier étage et un deuxième étage non achevé.

MISE A PRIX : Le prix a été fixé à deux cent quatre-vingt-quinze mille cent dinars (295.100.000 dinars) sans les frais.

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du Tribunal de première instance de Manouba et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : le Mercredi 12 Juin 2024 (12/06/2024) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Manouba.

OBSERVATIONS : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2024401154VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

ETUDE MAITRE FATMA BELGHITH

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

TEL : 71 286.438

FAX : 71.286.437

PARTIE POURSUIVANTE : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma BELGHITH sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

PARTIE SAISIE : Daghbeji Ben Othmen NAHDI sis au 6 rue 209 cité Mourad Sijoumi Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Fatma BELGHITH 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité du titre foncier n°104019 Tunis d'une superficie de 200m² sis rue de la République n°4 cité lotissement Elbosten constituant un rez-de-chaussée pour habitation partiellement occupé par le propriétaire contenant un hall, séjour, 2 chambres à coucher, salle d'eau, une chambre, et cuisine qui ouvre sur un séchoir les portes en bois normal la porte d'entrée en acier : La partie restante louée à autrui salle de sport. La superficie couverte est de 167m².

Un étage en cours de construction.

Une entrée principale de 16m² contenant des escaliers non couvert qui mènent à l'étage.

Un séchoir d'une superficie de 17m² à l'arrière du bâtiment.

L'immeuble est équipé d'électricité» et eau potable et raccordé à l'ONAS.

LES CHARGES :

- hypothèque de 30.000 D au profit d' Amen Bank sur la totalité du titre.

- hypothèque de 20.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

- La salle de sport est louée à autrui pour 75010 par mois.

MISE A PRIX : la mise à prix est fixée à deux cent quarante six mille cinq cent quatre vingt dix dinars (246.590 D.000).

DATE ET LIEU DE VENTE : La vente aura lieu le lundi 10/6/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis2.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024401155VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Appel d'offres pour la vente des matériaux bureautiques et matériaux de transport

LA SOCIETE MATERIAUX DE CONSTRUCTION OUERFELLI

«M.C.O»

Identifiant Unique : 0349527 J

En vertu de l'autorisation du juge commissaire, du 9 mai 2024, le syndic de faillite de la société «Matériaux de construction OUERFELLI» met en vente des matériaux bureautiques et matériaux de transport.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer les cahiers des charges du bureau de syndic de faillite sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route mjez el beb cité Bougatfa 2 sidi hcine Tunis.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférents sous pli fermé par lettre recommandée ou déposées au bureau d'ordre à la même adresse, conformément à ce qui est stipulé au cahier des charges et ce au plus tard 14 juin 2024.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71559671.

2024R01170VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L.

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

IU : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ére Instance de Sousse 1 en date du 06 mai 2024 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 14 juin 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2024S00603VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 06 mai 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongé au 14 juin 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2024S00604VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice

Société AGRIMED

Société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0583952G

Siège social : Zone industrielle Agareb 3030 Sfax

Capital social : 30 500 000 Dinars

En vertu de l'ordonnance émise par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sfax 2, Affaire n°112 du 29/4/2024, Monsieur LASSAAD WALHA est nommé mandataire de justice de la société AGRIMED pour assurer la gestion et la conservation conformément aux procédures et sous le contrôle du juge commissaire jusqu'à l'ordonnance de la levée du séquestre.

2024X00570VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice

Société MOBIFLEX / SANIMEUBLE

SARL au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - 3022 Sfax - Sud

IU : 0578745S

En vertu de l'ordonnance émise par Monsieur le Président du Tribunal de première Instance Sfax2 Affaire n°113 du 29/5/2024 ; Mr Mohamed Ben Mohamed Laadhar nommé mandataire de justice de la société MOBIFLEX / SANIMEUBLE pour la gérer et la protéger conformément aux procédures et sous le contrôle du juge commissaire jusqu'à l'ordonnance de la levée du séquestre.

2024X00571VEPA2

Cession de Bâtiment et Terrain inscrit sous le titre Foncier n°77876 Sfax Et Equipements et Installations appartenant à la Société en faillite

"Clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence"

Le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 annonce à travers le juge Commissaire de la faillite de la clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence d'autoriser le syndic de faillite Mr Hbib Maalej d'ouvrir les délais de réception des offres concernant la cession de Titre Foncier n°77876 Sfax (terrain et bâtiment), ainsi que les équipements et les installations situés au siège de la clinique Omar, et de procéder aux annonces nécessaires.

Le dernier délai pour l'acceptation des offres est fixé au 17/6/2024, et l'ouverture des offres se fera lors de la séance tenue le 26/6/2024.

De ce fait, et en exécution de la décision susmentionnée. Le syndic de faillite informe le public que toute personne intéressée peut retirer le cahier des charges pour la cession de bâtiment et Terrain inscrit sous le TF n°77876 Sfax ou le cahier des charges spécifique pour la vente des équipements et des installations à partir de la date de publication de cette annonce depuis son bureau situé à l'immeuble Elissa Center, Rue Abou Kacem Chebbi, 3000 Sfax, ou auprès du greffe des faillites au Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Il est également possible de visiter la clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence, située à route El Ain Km 10 Sfax, pour examiner le Terrain, le Bâtiment et les équipements à vendre pendant les jours ouvrables de 9h à midi sur rendez-vous préalable Avec le syndic de faillite Mr Hbib MAALEJ (74 202 500).

2024X00575VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°168 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Abdellatif Elzayeni déposés à la caisse des dépôts et consignations le 24/02/2023 quittance n°M011501.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe de Tunisie. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024X00576VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu de la décision dans l'affaire numéro 114 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 daté le 29/4/2024 il a été décidé la nomination de maître SOUFIA GHARBI son cabinet sis à l'avenue du 14 Janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que mandataire judicaire pour diriger la société SANIMED / M.F Y0620514.

2024X00591VEPA2

Distribution des deniers

Après la décision prise par la chambre de distribution des deniers le 23/4/2024, le greffier prés du tribunal de première instance de Tunis annonce la distribution du montant du 284.000,000 DT consigné à la caisse des dépôts - consignation à la trésorerie générale de Tunisie à la date du 7/11/2023 selon reçu n°M047786 selon l'affaire n°2088 enroulée par la diligence de Maître Jihed Barouni, avocat à la cour de cassation, domicilié au B3-12 Imm Cercle des Bureaux; Centre Urbain Nord, Tunis, à la demande d'Amen Banque contre Mr Nizar Ben Lassad Mejri titulaire de la CIN n°05692631.

Le présent avis est rédigé conformément à l'article 468 cpcc qui dispose que : «Dans les trente jours dès la publication au journal officiel de la République Tunisienne ou dès la réception d'une lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire des titres de créances au greffe du tribunal de première instance de Tunis avec une demande de collocation faite par un avocat dont le domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande doit énoncer les causes de préférence de la créance, le cas échéant».

2024401095VEPA2

COMPACTOR AFRICA

SARL AU CAPITAL DE 330 000 TND

Siège social Rue Marie Curie

IU : 1785474B

En exécution de la décision du tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n° 356, la nomination de l'expert Akram CHRITI sis à 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis en qualité d'Administrateur judiciaire de la société en remplacement du défunt Youssef CHIHI.

A cet effet, les créanciers sont appelés à enregistrer leur dette dans les délais légaux.

2024401162VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

En vertu de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Tunis dans le cadre de l'affaire n°2079 il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution du montant de 220.000,000 dinars consigné à la recette des finances avenue Bab Bnet selon la quittance n° M017677 le 07/04/2023 objet de la vente des titres fonciers 165690 Tunis et 165663 Tunis revenant à Walid Loukil et conformément à la requête de distribution n° 8173 soumise par maître Fatma BELGHITH au profit d'Amen Bank ainsi et en application des articles 467 et 468 du c.p.c.c tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude

duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2024401170VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

STE LASER TECH SARL

IU : 1228407M

Siège social : 16 rue Hédi Khfacha, Z.I Sidi Rezig 2033 Ben Arous

En vertu du jugement n°322 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 15/01/2024, il a été déclaré ces qui suit :

- la faillite de la Société LASER TECH avec tout ce qu'on résultent juridiquement.

- Sa cessation de ses paiements à partir de la date de ce jugement.

- La nomination de madame AYDA MANSOURI entant que Juge-commissaire et Monsieur EZZEDDINE HABIB entant que syndic de la faillite.

- Ordonner de mettre les scellés où il est nécessaire

- Aviser la trésorerie régionale de finance de ben arous et la CSEE.

- La publication de ce jugement conformément à la loi.

Il appartient aux créanciers de la dite société de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées, au syndic de faillite soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2024401171VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Salloum «SPT SALLOUM»

S.A - Capital social : 4.700.000 DT

Identifiant Unique : 0047223R

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 8 Mai 2024 convoque les actionnaires de la société SPT Salloum à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 14 juin 2024 à 10h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des Conventions règlementées ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023 ;

6. Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour la période 2024-2026 ;

7. Pouvoirs.

2024T00447SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

M.F : 30436S/P/M/000

CN55 : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 10 Juin 2024 à dix heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des états financiers individuels dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 et des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

5. Affectation des résultats.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2023.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2023 et approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Désignation d'un administrateur indépendant.

12. Information de l'Assemblée Générale conformément à l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2024R01173SANB3

Convocation

SOMEF TUNISIE -SA

Rue des usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 20.500.000 dinars

MF : 0046110D/A/M/000

RC : B179751997

N° Affiliation CNSS : 083304-78

Messieurs les actionnaires de la société SOMEF TUNISIE - SA sont

convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 5 Juin 2024, à douze heures au show-room Sokra, sis à la résidence le Golf, numéro 5 Avenue Fattouma Bourguiba - Sokra, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts.

2- Questions diverses.

2024R01181SANB3

Convocation

SOMEF TUNISIE - SA

Rue des usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 20.500.000 dinars

MF : 046110D/A/M/000

RC : B179751997

N° Affiliation CNSS : 083304-78

Messieurs les actionnaires de la société SOMEF TUNISIE -SA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 5 Juin 2024 à 10 h au show-room Sokra, sis à la résidence le Golf, numéro 5 Avenue Fattouma Bourguiba, Sokra, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Donner quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général et fixation du montant des jetons de présence.

6. Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu.

7. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à votre disposition au siège social de la société.

2024R01182SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le vendredi 7 juin 2024 à dix heures (10h00) du matin au Centre de Loisirs PALMA à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire 2020 & 2021

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2020 & 2021.

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2020 & 2021

4- Approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020 et ceux arrêtés au 31 décembre 2021.

5- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales relatives aux exercices 2020 et 2021.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2020 et 2021.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 13 mai 2024 au siège social de la société.

2024R01204SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 7 juin 2024 à 11h00 du matin Centre de Loisirs PALMA à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Fusion des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

2. Mise à jour des statuts

3. Convocation du conseil d'administration pour la nomination d'un Président-directeur général.

2024R01205SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD «MPBS»

SA au capital de 20 668 860 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société «MPBS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 8 Juin 2024 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax; sis à la route de Gremda Km 4,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution de dividendes;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des Jetons de présence; Et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2024R01206SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre national des entreprises : B1102251997

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 6 juin 2024 à 11h au bureau de notre Commissaire au compte MR DJEMEL Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 CENTRE URBAIN NORD 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Approbation de la dépréciation de valeur des actions et/ou l'utilisation des réserves spéciales pour la réévaluation de l'actif.

2- L'augmentation du capital.

3- Révision de l'article N°06 du statut de la société.

4- Question diverses.

2024R01211SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre national des entreprises : B1102251997

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 06 juin 2024 à 10h au bureau de notre Commissaire aux comptes Mr DJEMEL Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 CENTRE URBAIN NORD 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du CAC.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions règlementées.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du conseil d'administration pour la nomination du président directeur générale de la société.

7- Approbation de budgets 2024 et leurs sources de financements et la continuité de l'application des conventions de groupe BEN AMER pour financer la production par les matières premières.

8- L'approbation de convertir les obligations convertibles en actions pour nom de l'UGFS.

9- Approbation d'intégrer les dettes de Tunisian American SME Company à l'augmentation du capital de la société.

10- Approbation de la convention de prêt avec RABII EL ONS IMMOBILIER

11- Approbation du programme de sauvetage avec investissement.

12- Questions diverses.

2024R01212SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

DELICE HOLDING - DH - SA

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars

Divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheireddine, la Goulette - Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA "DH"» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 13 Juin 2024 à 10H, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheireddine la Goulette, Tunis, suivi de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à 12H à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé,

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux Administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration,

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne,

- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modifications des statuts

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2024, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : http://www.delice.tn/ (rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

2024R01213SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUED S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035715 T

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI DAOUED S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Fixation de jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01221SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000767T

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01222SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EL MAZRAA MARKET S.A

RUE IBN BASSEM 2034 - EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035671Z

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA MARKET S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01223SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE OASIS S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0005378F

Messieurs les actionnaires de la société OASIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Fixation de jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01224SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE TRANSPOOL S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035799Q

Messieurs les actionnaires de la société TRANSPOOL S.A sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01225SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE CARTHAGO S.A

Z.I Agareb 3030 BP 34 SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035760Z

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 11H30 ; au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Fixation de jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01226SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0003003R

Messieurs les actionnaires de la société LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Fixation de Jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01227SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE TRANSFORMTION DE METAUX "PAF" S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0006013G

Messieurs les actionnaires de la société de Transformation de Métaux «PAF» S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 15H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01228SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035753A

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/06/2024 à 15H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CAR PRO S.A

Au capital de : 500.000 DT

Siège social : 26 Rue KHAWAREZMI, ZI Kheireddine le KRAM

Les actionnaires de la société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 mai 2024 à 10 h au siège de la société sise à 26 Rue KHAWAREZMI, ZI Kheireddine le KRAM pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Approbation de l'affectation d'un montant dans le compte de réserves spéciales d'investissement via la participation au capital de la filiale SICAR.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

9. Pouvoir pour formalités.

2024R01239SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 12 juin 2024

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS «S.N.M.V.T»

Société anonyme

Au capital 50 691 472 dinars

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0001110K

Le conseil d'administration réuni le lundi 29/4/2024, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 12 juin 2024, à 10h à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet, de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2023 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.

3. Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2023.

4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des dividendes.

6. Fixation du montant de jetons de présence pour les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Nomination des administrateurs.

9. Autorisation du rachat par l'entreprise de ses propres actions.

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités,

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 7/6/2024.

2024401096SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

YADIS HOLDING

Société anonyme

Au capital de 11 600 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Z.I Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Yadis Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale,

- Examen des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2023,

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation du rapport de gestion du Groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2024401147SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.RT.E.

Société anonyme

Capital social : 25 000.000 Dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

MATRICULE FISCAL : 0000205M/P/M/000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000205M

Le conseil d'administration tenu le 25 Avril 2024 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 11 Juin 2024 à 10 H au siège social de la société ; Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023 :

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3. Approbation de conventions réglementées ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Réaffectation de réserves ;

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2023 ;

8. Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes et Nomination d'un nouveau commissaires aux comptes ;

9. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit interne ;

10. Pouvoirs.

2024401152SANB3

Société Arabe d'Investissements Hôteliers

S.A.I. Hôteliers

Hôtel AVERROES

Au capital de 12.680.000D

MF : 614623PAM000

Immeuble Rezig Center bloc C - 1er étage Rue des usines Sidi Rezig 2033 Mégrine

Messieurs les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29/05/2024 à 10h au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

5/ Affectation des résultats ;

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs

7/ Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

8/ Questions diverses.

2024401153SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Du 6 juin 2024

Société SMVDA Dar El Bidha

Société anonyme

Au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : Rue Abi Zamaa Albalaoui, Kairouan Nord 3111 Kairouan

Identifiant Unique : 0022471Z

Messieurs les actionnaires de la Société «SMVDA Dar El Bidha» sont convoqués en assemblée générale Ordinaire le jeudi 6 juin 2024 à 10h au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Said Manouba à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour les exercices clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur les exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023.

4- Examen et approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023.

8- Nomination des membres du conseil d'administration.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024401166SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

6 juin 2024

Société SMVDA Dar El Bidha

Société anonyme

Au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : Rue Abi Zamaa Albalaoui, Kairouan Nord 3111 Kairouan

Identifiant Unique : 0022471Z

Messieurs les actionnaires de la Société « SMVDA Dar El Bidha» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 6 juin 2024 à 12h au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Said Manouba à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du siège social.

2- Changement du mode de direction de la société.

3- Quitus au Président Directeur Général.

4- Modification des statuts

5- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024401167SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2024

Société TUSALCO

Société anonyme

Au capital de 10.186.200 dinars

Siège social : Nasrallah - Kairouan (BP 124)

Identifiant Unique : 0322259R

Messieurs les actionnaires de la Société TUSALCO sont convoqués en assemblée générale Ordinaire le mercredi 5 juin 2024 à 10h au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Said Manouba à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2019

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019

4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant l'exercice 2019

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2019

8- Nomination des membres du conseil d'administration.

9- Nomination du commissaire aux comptes.

10- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024401168SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2024

Société TUSALCO

Société anonyme

Au capital de 10.186.200 dinars

Siège social : Nasrallah - Kairouan (BP 124)

Identifiant Unique : 0322259R

Messieurs les actionnaires de la Société TUSALCO sont convoqués

en assemblée générale extraordinaire le mercredi 5 juin 2024 à 12h au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Said Manouba à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024401169SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

WATTNOW

Wattnow Société anonyme

Au capital de 8410 dinars

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1002 Tunis

Registre du commerce n° B01126852018 T

Matricule Fiscal : N° 1571850VAM000

Les actionnaires de la Société Wattnow sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 23 Mai 2024 à 10h aux bureaux de la société Immeuble Seven Berges du Lac 3 - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos le 31 décembre 2019

3. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4. Quitus pour l'exercice 2019 aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024401183SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui aura lieu le lundi 3 Juin 2024 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi Rezig 2033 Mégrine, et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales entre Associés

- Modification de l'article 7 des statuts.

- Questions diverses.

2024R01172SRLB3

Autres sociétés

Avis

SMBSA «El-Amal» à Konndar

MF : 1294103/T/N/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société mutuelle de Base de Services Agricoles «El-Amal» à Kondar informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2022 aura lieu le 05/06/2024 à 10 heures du matin au siège de le société mutuelle pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports littéraire et financiers du Conseil d'Administration pour l'année 2022.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'année 2022

3- Discussion de rapport du Conseil d'Administration et délibération sur les rapports pour l'approbation

4- La révision de la liste des adhérents

5- Distribution des bénéfices.

Remarque :

Cette convocation individuelle pour tous les adhérents, et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration au siège de la société à partir du 28/05/2024, heure administrative.

2024S00615SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Ameur Lajmi déclare par la présente qu'il a perdu le titre de propriété de ses deux fils Omar et Mohamed d'un terrain sise à la route Attia km 2 Sfax objet de donation du 15/7/2000 acte notarié de Mohamed Wali et Abd Majid Bouaziz d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X00567DIVD2

Avis

Madame Nadia Kamoun déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'un altitude de 190 m² sise à la route Gabès km 2 Sfax objet d'un acte de compensation du 17/5/1981 acte notarié de Mohamed Ktata et hamouda Ikhbou et d'achat, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître yessine rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X00568DIVD2

Déclaration de perte

Je déclare et reconnais, en ma qualité de fils de feu Al-Sadiq Bin Al-Mabrouk Bin Shafroud Hamadi, et soussigné Al-Mabrouk Hamadi, que j'ai perdu le titre de propriété de mon père mentionné ci-dessus, n°17516/02, en date du 15/12/2009, au Registre Immobilier n°98779, Sfax, sous réserve de la propriété située dans la zone Al-Shafar, délégation Mahres, Etat de Sfax.

2024X00583DIVD2

Avis

Mme Malek Nawfel annonce que son titre de propriété d'une part à l'indivis d'un borj situé à la route Gremda km 5 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X00592DIVD2